





## Fermages indicatifs nouvelle version

Nous vous informons que pour faire suite à la mise en œuvre du nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement en avril 2018, le document des fermages indicatifs pour parcelles a été corrigé dans ce sens. Il est accessible sur notre site Internet ou sur le site du Sagr. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un document indicatif et que pour connaître précisément la valeur d'une parcelle, une expertise reste la référence. Nous restons bien entendu à disposition pour plus d'informations.

## Révision du Plan directeur chemins pédestres

La CNAV est consultée sur la révision du Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnées pédestres (Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz) ceci jusqu'au 31 mars 2019. Nous rendons attentifs les agriculteurs concernés de prendre connaissance des changements de trajectoire afin que nous puissions intégrer vos remarques dans la prise de position. Les agricultrices et agriculteurs engagés politiquement au sein d'une commune peuvent aussi relayer l'information dans la prise de position des autorités communales. Le dossier peut être consulté sur la carte par le lien suivant  <https://sitn.ne.ch/production/s/vJooG> ou pour le dossier complet  [http://sitn.ne.ch/web/diffusion/sat/Revision\\_PD\\_chemins\\_randonnee\\_pedestre.zip](http://sitn.ne.ch/web/diffusion/sat/Revision_PD_chemins_randonnee_pedestre.zip). Nous restons à disposition si nécessaire.

CNAV – Yann Huguelit



## Assemblée générale ordinaire de l'UPN

Vous trouverez la convocation officielle pour la 76<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Union des paysannes neuchâteloises le **20 mars 2019** dans la seconde partie de ce présent bulletin.



## Assemblée générale de la Halle agricole

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel aura lieu le mercredi **27 mars 2019** à 19h00 à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. Toutes personnes ou sociétés possédant une part-sociale sont conviés.

Cette assemblée sera suivie par celle de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel. Puis une collation sera servie à l'issue des deux assemblées.

## **Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI**

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **vendredi 15 mars 2019** à la Ferme de Pierre-à-Bot, à Neuchâtel, de **9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

### **Ordre du jour :**

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018 (voir [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / Partenaires / ANAPI / documentation)
3. Rapport du président
4. Rapport du gérant
5. Finances :
  - 5.1 Présentation des comptes 2018
  - 5.2 Rapport des vérificateurs
  - 5.3 Acceptation des comptes 2018
  - 5.4 Présentation et vote du budget 2019
6. Élections et nominations :
  - 6.1 Renouvellement du comité
  - 6.2 Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Modification des statuts (projet à consulter sur [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / Partenaires / ANAPI / documentation)
8. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Quentin Morel

## Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **vendredi 15 mars 2019 à 10h15** (accueil 10h00) à la Ferme de Pierre-à-Bot à Neuchâtel. Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018 (voir [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / CNAV / document / procès-verbaux)
3. Rapports :
  - 3.1 de la présidence
  - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
  - 4.1 comptes 2018
  - 4.2 des vérificateurs de comptes
  - 4.3 budget 2019
5. Elections complémentaires :
  - 5.1 au comité
  - 5.2 de délégués
  - 5.3 d'un vérificateur-suppléant
6. Quelles sont les solutions de fourniture de produits alimentaires dans l'espace BEJUNE pour la restauration collective ? Intervention de M. Patrick Ischer, Dr en Sciences humaines et sociales (HEG Arc).
7. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

-----  
**Bulletin d'inscription pour le repas** (offert), à retourner par fax 032 889 36 39, [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch) ou à l'adresse suivante : Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier **jusqu'au 6 mars**. Inscriptions téléphoniques possibles.

Nom, prénom, localité : .....

Nous vous rappelons que pour certaines assurances, le statut professionnel de la personne assurée est déterminant. Il faut distinguer 3 groupes de personnes : les indépendants, les employés et les personnes sans activité lucrative.

### **L'indépendant**

Il génère un revenu à partir d'une activité indépendante. Selon le droit des assurances sociales, ce sont les personnes qui agissent en leur nom propre et pour leur propre compte qui sont libres dans l'organisation du travail et qui assument les risques.

Dans l'agriculture, en plus du statut professionnel, les liens avec le chef d'exploitation jouent également un rôle important. **La main d'œuvre familiale qui travaille sur l'exploitation est soumise aux mêmes obligations d'assurance que les indépendants.** Selon la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture, il s'agit de l'époux/se, des enfants, petits-enfants, parents et grands-parents et également des beau-fils et belles-filles qui reprendront probablement l'exploitation.

En revanche, les fils/filles qui font une année d'apprentissage sur l'exploitation des parents sont considérés comme main d'œuvre extra-familiale en ce qui concerne les assurances.

Les personnes considérées comme main d'œuvre familiale doivent donc s'assurer individuellement, notamment pour le risque accident (Assurance maladie de base LAMal), les indemnités journalières accident/maladie et également dans le 2<sup>ème</sup> pilier pour les couvertures en cas de décès et d'invalidité ainsi que l'épargne pour la vieillesse.

### **Les employés**

Un employé est une personne qui fournit un travail et touche un salaire pour cela et contrairement aux indépendants, c'est son employeur qui est responsable de l'assurer selon les prescriptions obligatoires.

Les primes pour ces assurances sont en partie payées par l'employé et en partie par l'employeur.

Les bases pour tous les contrats de travail de droit privé sont réglées dans le Code des obligations et la Loi sur le travail ainsi que dans les directives du CTT cantonal.

### **Les personnes sans activité lucrative**

Une personne sans activité lucrative est une personne qui a un revenu de faible importance voire pas de revenu du tout, par exemple les enfants/écoliers/étudiants, femmes/-hommes au foyer, les rentiers ou les invalides. L'époux (ou le partenaire enregistré) qui travaille sur l'exploitation sans toucher un salaire est considéré pour les assurances comme personne sans activité lucrative.

Ces personnes ne sont donc pas tenues de s'assurer mis à part pour le risque accident dans l'assurance maladie de base LAMal.


Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !


Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

## **Demande de paiements directs 2018**

Le recensement des paiements directs s'effectue exclusivement par le portail Internet [www.agate.ch](http://www.agate.ch). L'office des paiements directs a envoyé une information en janvier 2019 aux exploitants agricoles inscrits en 2018. Les nouveaux exploitants qui n'avaient pas d'accès à AGATE ont reçu leur code d'accès courant janvier par courrier directement de la Confédération.

Les nouveaux exploitants pas encore annoncés ou ceux qui n'auraient pas reçu d'accès à [www.agate.ch](http://www.agate.ch) sont priés de s'adresser à l'office des paiements directs (☎ 032 889 36 91 / 92).

Les recensements électroniques via  [www.agate.ch](http://www.agate.ch) doivent être validés jusqu'au 15 mars 2019 au plus tard. Les recensements tardifs seront sanctionnés par une réduction ou un refus des contributions.

L'adresse  [www.agate.ch](http://www.agate.ch) permet aux agriculteurs d'accéder à tous les sites utiles pour recenser ou consulter les données agricoles (Acorda, BDTA, Hoduflu, etc.) à partir d'un portail unique et avec un seul identifiant.

Les exploitants ne possédant pas d'ordinateur ou rencontrant des problèmes techniques (débit insuffisant, problème de connexion, etc.), ont la possibilité de mandater le secteur conseil de la CNAV qui se tient à disposition pour le recensement. **Veillez prendre rendez-vous dans les meilleurs délais (☎ 032 889 36 30) !** Informations sur :

 [www.ne.ch/recensement](http://www.ne.ch/recensement)

Service de l'agriculture



## **Contrôles hivernaux**

Les contrôles vétérinaires de base, SST/SRPA et labels (IPS, AQ, AOP Gruyère, FSFM) ont débuté au moins de février. Nous soulignons le fait qu'une partie des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée. Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandants Labels que nous devons respecter.

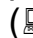
Nous rappelons que les assistants officiels feront les contrôles vétérinaires de base également dans les exploitations biologiques, cela sur mandat du SCAV et sans facture pour les personnes concernées.

Suite à ce contrôle vétérinaire de base, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant (via la feuille bleue), sans une nouvelle visite. *Merci de retourner cette feuille signée au SCAV dans les délais impartis!*

Par contre, en cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV feront ensuite des contrôles de suivi non-annoncés.

Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs.

## **Dossier PER**

Nous rappelons que le délai de renvoi du **dossier PER** est fixé au **31 mars 2019** (ANAPI, Aurore 4, 2053 Cernier). Pour plus de détails veuillez-vous référer au "calendrier 2019" publié dans le bulletin de décembre 2018 et qui se trouve également sur le site internet ( [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / Partenaires / ANAPI).

ANAPI – Quentin Morel

## **Cours NE - Actualisation vache allaitante :** **journée régionale d'hiver**

La garde de vaches allaitantes nécessite une constante mise à jour des pratiques d'élevage et un suivi attentif des marchés pour atteindre un revenu intéressant. Cette journée vise à apporter toutes les informations nécessaires sur l'évolution des marchés et à échanger sur des thèmes d'actualité ou des problématiques des élevages allaitants.

- Contenu :
- Choix des taureaux reproducteurs, interprétation de la nouvelle valeur d'élevage couverture de graisse
  - Maladie de Mortellaro
  - Actualités de Vache mère Suisse : Fin de consultation PA22 +, Smart Cow, Natura-Veal, etc.
  - Marchés Natura-Veal, Natura-Beef, SwissPrimBeef et animaux d'élevage
  - Visite de l'exploitation de M. Raymond Béguin, La Sagne.
- Date et lieu : **Jeudi 7 mars 2019, 9h15 à 16h15**, Auberge du Grand-Sommartel, 2314 La Sagne (accès par La Sagne ou Le Locle)
- Intervenants : Mathias Gerber, Urs Vogt, Raymond Béguin, Mathilde Hans-Moëvi, Vache Mère Suisse; Sophie Kunz, Qualitas AG ; André Buchwalder, Vianco ; Dr. Maria Ruiters, Service Sanitaire Bovin ; Emilie Fragnière, CNAV; Pierre-Alain Juillerat, FRI.
- Coût : Fr. 60.- (Fr. 120.- non-membre)
- Inscriptions : Jusqu'au **lundi 4 mars** dernier délai auprès du secrétariat de la CNAV ☎ 032 889 36 40, par fax 032 889 36 39 ou 📧 cnav@ne.ch.

## **Cours NE – Reprise d'exploitation**

Le transfert du patrimoine agricole est une étape majeure pour le-s futur-s exploitant-s comme pour la génération sortante. Les impacts économiques et émotionnels d'une telle transaction sont importants. La réussite du projet d'installation et le maintien de l'entente familiale au-delà de la reprise nécessitent une bonne préparation de ce transfert.




- Contenu :
- Reprendre l'entreprise. Pourquoi ? Comment ?
  - Cadre légal et valeurs de remises.
  - Impacts fiscaux.
- Durée : Une journée, **9h30 à 16h30**
- Date et lieu : **Vendredi 8 mars 2019** - Cernier
- Intervenants : Jonathan Amstutz, CNAV  
Philippe Humberst, directeur Cofida SA
- Coût : Fr. 60.- (Fr. 120.- non-membre)
- Inscriptions : Jusqu'au **lundi 4 mars** dernier délai auprès du secrétariat de la CNAV ☎ 032 889 36 40 ou 📧 cnav@ne.ch.

### Deux lisières tirées au sort

Le Parc du Doubs organise un concours en faveur de la biodiversité des lisières forestières afin d'encourager l'étagement des lisières auprès des propriétaires forestiers qui n'auraient pas la possibilité, faute de temps ou d'autres travaux urgents, d'étagier leurs lisières. Sur inscription et tirage au sort, deux propriétaires ou exploitants forestiers se verront offrir les travaux et le coût de l'étagement de leur lisière, située sur les communes de La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Le Locle, Les Brenets ou La Ferrière. Le Parc du Doubs prendra en charge les frais résiduels entre les coûts des travaux et les recettes des ventes des produits de coupe. Inscriptions pour le tirage au sort du **11 février au 30 avril 2019**.

### Etager sa lisière, pour qui, pour quoi?

Une lisière structurée offre de nombreux avantages tant agricoles que sylvicoles. Par exemple, elle permet une meilleure protection des forêts contre les vents, atténuant ainsi les risques d'assèchement et de chablis, et protège les grands arbres contre un excès de soleil. Elle limite le développement des grandes branches basses et permet une meilleure qualité des arbres. La lisière étagée permet également d'atténuer les vents et les écarts de température côté agricole, diminuant ainsi le de risque de verse, améliorant la pollinisation par les insectes et permettant un démarrage plus précoce de l'herbe.

Retrouvez toutes les informations et les conditions de participation sur notre site internet  [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch) (rubrique Actualités), par courriel  [info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch) ou au  032 420 46 77.

Parc du Doubs



### Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Le comité de l'abattoir s'emploie actuellement à redéfinir les tâches de direction afin de pouvoir faire face aux nombreux défis que doit relever l'entreprise. A cela s'ajoute le fait que l'actuel gérant est en arrêt de travail et que la responsabilité technique de l'abattoir est assurée par Messieurs Fabrice Maire et Emmanuel Matter, ceci avec satisfaction.

Ces dernières années, l'abattoir a vu ses charges augmenter dans de nombreux domaines, notamment les frais de contrôle, d'énergie, d'élimination des déchets et de main d'œuvre. Après une longue période de stabilité, il a fallu se résoudre à adapter les tarifs d'abattage. Dès le premier avril 2019, les prix augmenteront de 3 cts le kg pour les bovins et les porcs et de 6 frs par bête pour les ovins et caprins. Les détails seront communiqués sur notre site Internet et lors de notre assemblée qui se tiendra le mercredi **27 mars 2019 à 20h00** à l'Anim-halle aux Ponts-de-Martel. Elle se tiendra à la suite de l'assemblée de l'Anim-halle.

Pour le comité - Marc Frutschi



## **Ouverture des inscriptions pour le Brunch du 1er août**

Pour certaines c'est mieux en petit, pour d'autres il faut faire les choses en grand : chaque famille paysanne peut organiser son Brunch comme bon lui semble et comme elle se sent à même de le gérer. Le Brunch représente l'occasion rêvée de faire découvrir des spécialités faites maison et l'agriculture suisse à un large.

Invitez donc, vous aussi, la Suisse à un petit-déjeuner paysan sur votre exploitation le 1<sup>er</sup> août prochain ! Vos efforts seront récompensés : vous pourrez présenter les produits de votre ferme sous leur meilleur jour et montrer toute la passion que vous avez mise dans votre travail. Et qui sait ? Pour leurs prochaines courses, vos convives redemanderont peut-être de vos produits et privilégieront des spécialités faites maison et des mets du terroir, car ils auront confiance dans leur provenance et leur qualité.

En plus de toutes les exploitations fidèles au rendez-vous, nous recherchons de nouvelles familles paysannes engagées et intéressées, qui veulent ouvrir les portes de leur ferme à des invités le jour de la Fête nationale. L'Union suisse des paysans, les responsables du Brunch aux chambres cantonales d'agriculture, ainsi que les sponsors vous soutiennent du début à la fin, que ce soit dans la communication autour de l'évènement, avec du matériel mis à disposition par les sponsors et du matériel publicitaire, par des informations pour vous guider et des check-lists. Les prestations fournies aux fermes participantes sont toutes gratuites. Les prestataires recevront tous un petit cadeau en guise de remerciement et, avec un peu de chance, ils pourront gagner des vacances d'une valeur de Fr. 1500.-.

Le délai d'inscription est fixé au **26 avril 2019** par le biais du site internet

<https://www.brunch.ch/fr/prestataires/inscription/>

*Renseignements auprès de Mme Justine Debély au 032 889 36 30 ou par e-mail [justine.debely@ne.ch](mailto:justine.debely@ne.ch)*



## UPN – 76<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire

**Mercredi 20 mars 2019 à 13h30** à la grande salle de St-Aubin, (Rue du Débarcadère 26)

**13h30** : Allocution de l'autorité communale

### Ordre du jour

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale du 24 mars 2018
3. Rapport annuel de la Présidente
4. Comptes 2018, rapport vérificatrices de comptes, nomination d'une nouvelle vérificatrice
5. Rapport de la Jeunesse rurale
6. Economie familiale et diversification
7. Admission- démission au Comité central
8. Programme d'activités
9. Intervention des différents services de l'agriculture
10. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite *auprès de la présidente Natacha Stauffer*, ✉ Clêmesin 15, 2057 Villiers ou 💻 [nat.stauffer@bluewin.ch](mailto:nat.stauffer@bluewin.ch)
11. Divers

Une collation sera offerte à l'issue de l'assemblée.

Tombola : billet à Fr. 1.-, enveloppe à Fr. 10.- .

Inscription à l'aide du coupon ci-dessous à retourner à *votre présidente de groupe jusqu'au 6 mars 2019.*

Les présidentes feront parvenir les inscriptions à *Herta Jacot*, ✉ *Prise-Cornu*, 2023 Gorgier ☎ 032 835 18 48. **jusqu'au 6 mars 2019**, dernier délai.

Le Comité central

<b>Inscription collation – Assemblée générale 2019</b>
--

Groupe de :

Nombre de personnes :

## **Prochaines éditions de la Ruche**

Le prochain bulletin La Ruche sera envoyé courant du mois de mai 2019. Le délai de remise des articles et/ou informations seront communiqués aux présidentes de groupe ultérieurement par e-mail.

Vous pouvez toujours faire parvenir vos articles à *Justine Debély par e-mail*  
✉ [justine.debely@ne.ch](mailto:justine.debely@ne.ch), ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.



## **Groupe UPN La Sagne**

Match aux cartes individuel (réservé aux dames) **le mercredi 3 avril 2019 à 20h00** à la salle de gymnastique. Prix à Fr. 25.-.

Inscription auprès de Sylvie Oppliger, ☎ 032 931 14 33 **jusqu'au 27 mars**.

Collation et prix à toutes les joueuses.

## **Groupe UPN Val-de-Ruz**

L'UPN section Val-de-Ruz organisera un brunch pour la fête des mères à la salle de spectacle de Savagnier **le dimanche 12 mai 2019 dès 9h00**.

Prix à Fr. 38.- par adulte et Fr. 1.- par année d'âge pour les enfants de 4 à 12 ans.

Participation du groupe d'enfants "Zmoos-art".

Inscriptions auprès de Corinne von Gunten ☎ 032 853 63 66 ou 📞 079 471 15 94

✉ [hrvg64@bluewin.ch](mailto:hrv64@bluewin.ch).

Venez nombreux.

Comme chaque année, nous tiendrons un stand à la Foire de Dombresson (devant le collège) **le lundi 20 mai 2019**.

Vous y trouverez des produits maison préparés par nos membres, à déguster sur place ou à emporter, et de quoi vous restaurer, notamment avec nos traditionnels steaks vigneron.

## **Groupe UPN Vallée de La Brévine**

Match au loto **le vendredi 29 mars 2019 à 20h15** à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de La Brévine.

Superbes quines : jambons, viande fraîche, filets garnis, fromage, etc.

Abonnement : Fr. 16.- pour 30 tours, 3 pour 2, 2 royales supplémentaires.

Venez nombreux.



## **Groupe UPN Gorgier**

Le groupe des femmes paysannes de Gorgier organise sa journée "Fête de printemps" le **dimanche 7 avril 2019 dès 13h30** à la grande salle de Gorgier.

Au programme: Chant, théâtre, cantine et pâtisseries maison.

Bienvenue à tous.

## **Groupe UPN La Chaux-de-Fonds / Les Planchettes**

Soirée le **samedi, 23 mars 2019 à 19h30** au Pavillon des Planchettes  
Venez nombreux, passer un moment convivial en notre compagnie !

**Au programme**, beaucoup de musique et de rires avec :

- La Chorale des Paysannes
- « L'Echo de La Sombaille » (cors des Alpes)
- « Les Suisse'Melodie » (Schwytzoises)
- La visite de « Dame Mimosa », paysanne-philosophe et comédienne à ses heures, qui n'a pas la langue dans sa poche !

Tombola et petite restauration

Adultes Fr. 12.- / Apprentis et Etudiants Fr. 7.- / Enfants gratuits

Au plaisir de vous retrouver pour faire la fête !

Le Comité

## **Groupe UPN Gorgier**

Le groupe des femmes paysannes de Gorgier organise sa journée "Fête de printemps" le **dimanche 7 avril 2019 dès 13h30** à la grande salle de Gorgier.

Au programme: Chant, théâtre, cantine et pâtisseries maison.

Bienvenue à tous.

## **Recette barre tutti frutti**

### **Ingrédients pour 20 pièces**

250 g de flocons d'avoine fins  
150 g de miel liquide  
2 œufs  
200 g de fruits secs mélangés grossièrement hachés  
1 bâton de vanille (seulement les graines)  
1 cc de cannelle  
un peu de clou de girofle en poudre  
un peu de noix de muscade  
1 pointe de sel



### **Préparation**

Mélanger tous les ingrédients, laisser reposer un peu. Étaler la masse (1 cm d'épaisseur) sur une plaque rectangulaire beurrée. Bien lisser avec une spatule. Cuire 25 à 30 min au milieu du four préchauffé à 160 °C. Couper en barres quand la préparation est encore chaude.

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
Parution 12 fois par année

## Agenda de Neuchâtel Vins et Terroir



# Agenda

### **Caves Ouvertes** du vignoble neuchâtelois

10 et 11 mai  
Vignoble neuchâtelois  
Dégustation-vente dans les  
caves du vignoble neuchâtelois

### **Festi'Neuch**

13 au 16 juin  
Neuchâtel  
Grande oenothèque  
aux Jeunes-Rives

### **Présentation publique de** **l'Œil de Perdrix**

19 juin  
Neuchâtel  
Dégustation au pied du  
Péristyle de l'Hôtel-de-Ville  
de Neuchâtel

### **Fête des Vignerons** Journée cantonale neuchâteloise

10 août  
Vevey  
Cortège, animations  
et dégustations

### **Fête la Terre**

24 et 25 août  
Cernier  
Stands au « Marché du  
terroir neuchâtelois »  
sur le site d'Evologia

### **Auvernier Jazz**

30 août au 1<sup>er</sup> septembre  
Auvernier  
Stand du terroir

### **NewPort Expo**

25 octobre au 3 novembre  
Neuchâtel  
Dégustation-vente dans  
la tente de la place du Port

### **Salon Suisse** **Goûts et Terroirs**

30 octobre au 3 novembre  
Bulle  
Dégustation-vente  
dans un stand de 250m<sup>2</sup>

### **Produits du terroir** **au Mycorama**

9 et 10 novembre  
Cernier  
Dégustation-vente de vins  
et de produits du terroir au  
Mycorama

### **Présentation publique du** **Pinot Noir**

20 novembre  
Neuchâtel  
Dégustation publique  
au Péristyle de l'Hôtel-  
de-Ville